

CIRCULAIRE N° 00980

Du 12/10/2004

Objet : Le label européen des langues
Réseaux : tous
Niveaux et services : tous

- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement subventionné ;
- Aux chefs d'établissements d'enseignement organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux fonctionnaires généraux et Chefs de service des Administrations et Directions générales du Ministère de la Communauté française.

Pour information :

- Aux Membres du service d'Inspection ;
- Aux Associations de Parents.

Autorités : Secrétaire général
Signataire (s) : Henry INGBERG
Gestionnaires : Gilbert DE SAMBLANC
Personnes-ressources : J. KAISIN

Mots-clés : label

Nombre de pages : 4 texte : - annexes : 1
Téléphone pour duplicata : 02/413.22.55

Le label européen des langues

soutient les initiatives innovantes dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des langues



FOREM



Le *label européen des langues*, co-organisé par la Communauté française, le FOREM et Bruxelles-Formation, sur l'initiative et avec le soutien de l'Union européenne, a pour objectif de contribuer à **stimuler l'intérêt pour l'apprentissage des langues** en distinguant des projets novateurs à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

Dispositions générales

A. Les bénéficiaires

Dans le contexte de l'enseignement et de l'apprentissage des langues de l'Union européenne, le label sera décerné à des initiatives prises par les établissements d'éducation ou de formation tant publics que privés, par les milieux associatifs, par les acteurs du monde socio-économique.

B. Les types de projets

L'accent sera mis sur les projets, **déjà en cours de réalisation**, permettant :

1. de favoriser un accès aux formations linguistiques pour les jeunes, les adultes, les milieux associatifs, les groupes défavorisés...;
2. de prendre en charge la poursuite des apprentissages et l'entretien des connaissances tout au long de la vie;
3. de développer des capacités linguistiques en vue de garder ou d'obtenir un emploi.

C. Les critères de sélection

Parmi les projets présentés et correspondant au moins à un de ces types ci-dessus mentionnés, le label sera attribué aux initiatives qui répondent au mieux aux critères ci-dessous énoncés:

1. Des initiatives intégrées :

les projets retenus reposeront sur un usage créatif de tous les moyens disponibles et appropriés (l'utilisation des outils linguistiques et pédagogiques existants, la participation de locuteurs natifs, la pratique des langues dans le cadre de jumelages, la coopération avec les entreprises locales, l'utilisation des TIC...).

2. Une amélioration quantitative de l'enseignement et de l'apprentissage des langues :

cela peut signifier l'inclusion de plusieurs langues, en particulier les moins diffusées.

3. Une amélioration qualitative de l'enseignement et de l'apprentissage des langues :

cela peut signifier l'adoption d'une méthodologie plus performante.

4. Un caractère novateur dans les approches pédagogiques et les outils utilisés :

l'aspect novateur sera à apprécier par rapport au contexte particulier de l'initiative, car ce qui est novateur dans un environnement donné ne l'est pas nécessairement dans un autre.

5. Des initiatives à dimension européenne :

les projets devront se situer dans la réalité de l'Union Européenne et de sa diversité linguistique et utiliser les potentialités qu'elle offre.

6. Des initiatives transférables :

les projets devront être une source d'inspiration pour d'autres pays, d'autres contextes, d'autres langues et d'autres groupes d'âges.

D. Les modalités pratiques

Les labels européens des langues seront attribués au cours du mois de décembre. Les lauréats seront avertis par courrier. Les labels seront remis lors d'une cérémonie officielle.

Les dossiers de candidature doivent être envoyés le **30 octobre 2004, au plus tard** à l'adresse suivante :

**Ministère de la Communauté française
Secrétariat général
Direction des relations internationales
A l'attention de Monsieur Gilbert De Samblanc
Espace 27 septembre - Bureau 6A005/2
Boulevard Léopold II, 44
B-1080 BRUXELLES**

Le Secrétaire général,

Henry INGBERG



LABEL EUROPEEN DES LANGUES

FORMULAIRE DE CANDIDATURE

A renvoyer avant le 30 octobre 2004 à l'adresse suivante :

*Ministère de la Communauté française
Secrétariat général
Direction des relations internationales
A l'attention de Monsieur Gilbert De Samblanc
Espace 27 septembre - Bureau 6A005/2
Boulevard Léopold II, 44 - 46 - 1080 BRUXELLES*

Renseignements pratiques

Nom de l'établissement / Centre de formation / Association / Entreprise

.....

Nom du responsable
de l'institution :

.....

Prénom :

Adresse :

.....

Code postal :

.....

Localité :

Tél. :

..... /

Fax : /

Courriel :

.....

Nom du promoteur
du projet :

.....

Prénom :

Titre et fonction :

.....

Adresse :

.....

Code postal :

.....

Localité :

Tél. :

..... /

Fax : /

Courriel :

Identification du projet

◇ Titre du projet et thème majeur.

.....

◇ Description succincte.

.....

◇ Langue(s) enseignée(s) dans le cadre du projet.

.....

Public(s) concerné(s), bénéficiaire(s)

◇ Population visée et ses caractéristiques (âge, sexe, niveau d'études, expériences d'apprentissage préalables).

.....

◇ Nombre de bénéficiaires du projet.

.....

Lieu(x) de déroulement du projet

.....
.....
.....

Motivations et objectifs du projet

Décrivez ce qui vous a motivé à mettre en place le projet et quels en étaient les objectifs (pédagogiques ou autres) à court et moyen terme.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Phases du projet

Date de début, fin escomptée.

.....
.....
.....
.....

Equipe d'encadrement et/ou pédagogique

Les caractéristiques des membres de l'équipe (formation, compétences linguistiques, diplômes, expériences, ...) et leurs rôles respectifs.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Partenaire(s) éventuel(s) national(naux) et/ou international(naux)

Identification et rôle(s) dans le projet.

<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
--

Déroulement du projet

Activités organisées, méthodologie et outils utilisés pour atteindre les objectifs pédagogiques.

<p>.....</p>

Suivi et évaluation

Quels problèmes spécifiques avez-vous rencontrés lors de la mise en oeuvre du projet, comment ont-ils été résolus, par qui et comment l'évaluation a-t-elle été menée ?

<p>.....</p>
--

Résultat(s) du projet

<p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>

Montrez en quoi votre projet correspond aux critères de sélection suivants :

(NB : ne remplir que les points pertinents pour votre projet)

1. Vise à promouvoir l'apprentissage auprès des couches défavorisées de la population :

.....
.....
.....
.....

2. Motive les apprenants à commencer ou continuer l'étude des langues étrangères :

.....
.....
.....
.....

3. S'implique dans l'univers du travail, favorise l'employabilité :

.....
.....
.....
.....

4. Fait montre d'intégration, d'innovation et de créativité :

.....
.....
.....
.....

5. Améliore l'apprentissage des langues de façon quantitative et/ou qualitative :

.....
.....
.....
.....

6. Mobilise formateurs et apprenants :

.....
.....
.....
.....

7. Contribue à créer une dimension culturelle européenne :

.....
.....
.....
.....

8. Peut servir de modèle pour d'autres projets, dans d'autres situations :

.....
.....
.....
.....

Chaque promoteur peut, s'il le juge opportun, compléter le formulaire de candidature d'une documentation qui mettrait en évidence les caractéristiques du projet, mais il va de soi que les décisions du jury se fonderont essentiellement sur les informations fournies par le présent formulaire.

Déclaration du responsable hiérarchique

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je soussigné,, certifie que les informations contenues dans le présent formulaire de candidature sont, à ma connaissance, correctes.

Lieu, date, signature, nom, fonction